

PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE

FONTAINEBLEAU, FRANCE – OCTOBRE 1948

« **Considérant** que l'un des moyens les plus efficaces d'assurer la Protection de la Nature est de rendre le monde conscient de l'extrême gravité de cette question;

» **Considérant** que l'une des conditions essentielles du succès d'une telle action est dans l'éducation tant des enfants que des maîtres et du public en général,

» **La Conférence** :

n **Demande à** l'UNESCO de confier au plus tôt l'étude de ce problème à ses services spécialisés, afin de préparer, en collaboration avec le Bureau de l'Union, les recommandations détaillées à cet effet; ces recommandations devront être communiquées aux membres de l'UNESCO ainsi qu'à ceux de l'Union;

» **Invite** ces derniers à appuyer ces recommandations de toute leur force, tant auprès des autorités compétentes (y compris les Commissions nationales de l'UNESCO) qu'auprès de l'opinion publique de leurs pays respectifs. »